Faites une gestion carbone de votre entreprise !

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Dans ce cadre, la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale a édité cette publication ayant pour but de promouvoir une économie durable qui tient compte des préoccupations économiques, sociales, sociétales et écologiques.

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
http://economie.fgov.be

tél. + 32 2 277 51 11

facebook.com/SPFEco

@SPFEconomie

youtube.com/user/SPFEconomie

linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2016/2295/07

032-16-2

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Avant-propos

Cet article, qui invite les entreprises à faire de la gestion carbone, indique quelques exemples de bonnes pratiques et renseigne sur les organisations à consulter. Les entreprises qui réalisent leur gestion carbone prennent mieux conscience de leurs consommations énergétiques, s'inscrivent dans une démarche de responsabilité sociétale et anticipent la hausse probable des coûts énergétiques. A chaque entreprise de déterminer si un tel bilan peut lui être utile.

Table des matières

Faites une gestion carbone de votre entreprise ! 1

1. Qu'est-ce qu'une gestion carbone ? 3

2. A quoi sert la gestion carbone d'une entreprise ? 4

3. Quel est le contexte ? 5

4. Concrètement comment faire une gestion carbone ? 5

5. Bon à savoir 7

6. Organisations et adresses utiles 8

Texte finalisé en septembre 2014

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

1. Qu'est-ce qu'une gestion carbone ?

Le Bilan Carbone ® d'une entreprise est, à l'origine, une méthode française d'évaluation précise des émissions de gaz à effet de serre (CO_2, CH_4, CFC…) émis par une activité (entreprise, collectivité…). Elle a été développée depuis 2003 par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) France puis elle a été reprise par l'Association Bilan Carbone. Le Bilan Carbone ® (avec les lettres B et C écrites en majuscules) est une marque déposée par l'ADEME. Actuellement, la gestion carbone (appelée aussi bilan carbone) se fait dans de nombreux pays à partir de différentes méthodes. En Belgique, la Région wallonne a développé au sein de l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat[1] sa propre méthode appelée « diagnostic carbone ». Comme en France, le Royaume-Uni a développé via le « Climate change system act » un système obligatoire de rapportage des émissions de gaz à effet de serre des entreprises. De nombreuses autres méthodes de ce type existent dans le monde, et en Europe en particulier[2]. Elles différent les unes des autres en fonction de divers paramètres comme la taille de l'entreprise, la limite d'émissions, le nombre d'entreprises déjà couvertes.

Ces diverses méthodes de gestion carbone comptabilisent les émissions directes (combustion de gaz naturel, fuite de gaz réfrigérants…) mais aussi les émissions indirectes (émissions d'une centrale électrique au charbon pour produire l'énergie nécessaire à une chaine de production, émissions nécessaire à la fabrication des matières premières…).

Pour une entreprise, les principaux postes concernent en général la fabrication des matières premières, leur transport, le processus de fabrication du produit, le transport du personnel et du produit fini, la gestion des déchets, la consommation d'énergie du produit chez le consommateur final, etc.

La gestion carbone est établie selon une logique comparable à celle d'une analyse du cycle de vie d'un produit. L'objectif de la gestion carbone est de définir **un plan d'action** de réduction des émissions.

Les postes clés d'un bilan carbone

((ajouter ici un schéma explicatif de l'étendue du bilan carbone en aval et en amont de l'entreprise, voir schéma repris ci-dessous en citant la source))

http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/2011/CARBONE_PDF_WEB.pdf

---

[1] Contacter l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat – Tél. : 081 33 59 52

Email : cecile.batungwanayo@spw.wallonie.be

[2] Voir à ce propos l'étude de ERM pour le compte de la Commission européenne intitulé : « Company GHG Emissions Reporting – a study on methods and initiatives (ENV.G.2/ETU/2009/0073), octobre 2010.

2. A quoi sert la gestion carbone d'une entreprise ?

La gestion carbone est avant tout un outil pour l'entreprise. Elle met en évidence des opportunités d'économie et d'amélioration dans la chaine de valeur de l'activité qui sont bénéfiques tant pour l'entreprise que pour le climat.

La gestion carbone est aussi un outil de management parce qu'il permet de motiver, de valoriser son image, de communiquer autrement, voire de séduire les employés et les clients de l'entreprise.

Par ailleurs, le bilan carbone présente de nombreux avantages pour l'entreprise :

- augmentation de sa performance commerciale et financière ;
- renforcement de sa compétitivité ;
- économie d'énergies fossiles, d'eau, de transport… ;
- stimulation de l'innovation ;
- amélioration de l'image de l'entreprise (qualité éthique et écologique des produits et services fournis) ;
- motivation de la direction et des employés ;
- anticipation ou réponse à la réglementation : en cherchant sur la base de son bilan carbone les moyens d'économiser des énergies fortement émettrices et de préparer à « décarboner » son activité dans la perspective d'une énergie carbonée rare et chère ;
- réorientation des objectifs stratégiques à moyen et long termes et motivation des acteurs en internalisant le coût externe du carbone dans les décisions de l'organisation ;
- identification de leviers vers de nouvelles manières de procéder.

Exemple théorique :

Une entreprise constate dans son bilan carbone que les déplacements professionnels ont un gros impact sur les consommations énergétiques. En réaction, l'entreprise a formé ses vendeurs à l'éco-conduite (gain : 15 à 20 % de carburant) et a revu les tournées afin d'optimiser le rapport clients visités/km parcourus, de diminuer le temps passé sur la route et, in fine, de partager plus de temps avec leurs clients. Le transport aval a aussi fait l'objet d'actions concrètes : suppression des palettes dans les camions et nouveaux formats d'emballage pour réduire les volumes d'air (gain : 1 camion/jour). Tout le personnel a été sensibilisé au covoiturage. En conclusion, l'entreprise poursuit la démarche afin de réduire son impact sur l'environnement et de continuer à générer des économies financières.

Exemple concret déjà réalisé :

http://www.thalys.com/img/1354281074/pdf/developpement-durable/co2-2011-fr.pdf

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

3. Quel est le contexte ?

En France, suite au Grenelle de l'environnement (article 75 du Grenelle 2), la démarche Bilan Carbone est rendue obligatoire depuis juillet 2011 pour les collectivités et les grandes entreprises de plus de 500 travailleurs, et plus de 6000 diagnostics ont déjà été réalisés à ce jour. Le Bilan Carbone doit être réalisé avant le 31 décembre 2012 et accompagné d'un plan d'actions avec des objectifs chiffrés qui engagent la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il doit être renouvelé au moins tous les trois ans.

La gestion carbone deviendra-t-elle prochainement obligatoire en Belgique ?

En Belgique, contrairement à ce qui se passe en France, il n'y a pas d'obligation.

Toutefois, de nombreuses sociétés belges ont déjà franchi le pas dans une démarche volontaire, dans le cadre de leur responsabilité sociétale et/ou dans le cadre d'une compression des coûts. De plus en plus d'entreprises belges et internationales comme Ethias, Unilever, Holcim, Arcelor Mittal ont ainsi pris les devants.

Pour quelles entreprises ?

A l'instar des outils du type EMAS, ISO 14000 ou plus récemment ISO 26000, la gestion carbone est actuellement surtout utilisée par les grandes entreprises. En outre, la nouvelle directive relative à l'efficacité énergétique impose aux entreprises (autres que les PME) de réaliser un audit énergétique de leurs bâtiments et activités. Le contenu et la logique de l'audit énergétique diffèrent bien sûr de ceux intégrés dans une méthode de gestion carbone et l'on peut donc se demander dans quelle mesure les entreprises seront encore enclines à se lancer dans une gestion carbone alors qu'elles se voient déjà imposer de telles obligations concernant leur gestion de l'énergie.

Pourtant, sachez qu'une gestion carbone peut aussi être applicable à une PME, surtout si des outils informatiques sont gratuitement mis à leur disposition et que la facture énergétique compte pour une part importante de ses coûts de production. Anticiper des évolutions possibles de la réglementation peut donc permettre à certaines PME de prendre les devants sur ses concurrents.

4. Concrètement comment faire une gestion carbone ?

La réussite d'une gestion carbone ou d'un bilan carbone nécessite ambition et réalisme, quelques moyens financiers et un brin d'organisation, de la pédagogie, de l'écoute et surtout un soutien hiérarchique fort... Mais ce qui est sûr, c'est que le bilan carbone devient ce que l'on veut bien qu'il devienne : un simple chiffre dans un rapport annuel ou une véritable feuille de route, susceptible d'ouvrir de nouveaux champs de progrès à l'entreprise.

Les étapes à suivre pour la réalisation du bilan carbone sont les suivantes :

- la sensibilisation à l'effet de serre ;
- la définition du champ d'étude ;
- la collecte des données ;
- l'exploitation des résultats ;
- l'analyse du bilan carbone ;
- l'établissement d'un plan d'actions de réduction ;
- la mise en place de ce plan.

Le bilan carbone doit être réalisé par une personne spécifiquement formée à la méthode[3]. Cette personne peut être interne ou externe à l'entreprise cependant, pour une première réalisation, il est conseillé de faire appel à un expert externe ayant une expérience significative de ce type de réalisation.

Afin de réaliser un bilan carbone, l'utilisation d'un outil informatique est pertinente pour tracer, simplifier et orchestrer la collecte des données, mais aussi pour choisir et piloter le plan d'actions. Si l'outil informatique offre la possibilité de partager et de faire remonter les suggestions de réduction des gaz à effet de serre, c'est encore mieux. La démarche du bilan carbone n'étant pas gratuite, il peut être très utile d'utiliser le calculateur gratuit mis à disposition par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC).

A faire :

- sensibiliser du sommet à la base ;
- partager les informations ;
- impliquer les acteurs de la collecte ;
- fixer des délais ;
- établir un plan ambitieux mais réaliste, avec des priorités fixées ;
- lancer des actions simples et rapidement mises en œuvre.

A ne pas faire :

- un bilan confidentiel et incompris ;,
- des acteurs de collecte mal informés et cantonnés au reporting ;
- une collecte de données qui s'éternise ;
- un plan d'action qui reste sur l'étagère ;
- un plan d'actions sans priorités fixées.

[3] http://www.associationbilancarbone.fr/le-bilan-carbone%C2%AE/formations-bilan-carbone%C2%AE

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

5. Bon à savoir

Les gaz à effet de serre produisent le même effet sur le climat quel que soit le lieu où ils sont émis. Leur réduction aussi ! L'impact de l'homme sur les changements climatiques est reconnu par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)[4] : une augmentation de plus de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle aura des conséquences dramatiques pour l'humanité. 80 % des émissions de CO_2 sont liés à notre consommation des énergies fossiles. Pour limiter le réchauffement de la planète, il faudra réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre (GES). Toujours selon une estimation du GIEC, les pays industrialisés devraient réduire leurs émissions de GES de 25 à 40 % d'ici à 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050, par rapport au niveau de 1990. L'Union européenne s'est engagée à réduire les siennes d'au moins 20 % d'ici 2020 (30 % en cas d'accord mondial). Un récent rapport commandité par le gouvernement fédéral montre qu'une réduction de 80 à 95 % est possible en Belgique sans changement radical des modes de vie (http://www.climat.be/2050/fr-be/analyse-de-scenarios/).

La raréfaction des énergies fossiles, l'augmentation probable de leurs prix, et surtout la contrainte climatique obligeront tous les acteurs de la société (entreprises, citoyens, pouvoirs publics...) à adopter un mode de consommation plus sobre en énergies fossiles.

Réduire ses émissions de gaz à effet de serre a un impact positif sur les charges de chauffage, de transport, etc. Cela permet de se prémunir contre les probables hausses futures du prix des combustibles fossiles et une éventuelle taxation des émissions associées à leurs combustion.

La gestion carbone de l'entreprise est donc un bon moyen d'anticiper les attentes des autorités régionales, belges ou européennes soucieuses de lutter contre les changements climatiques. Certaines entreprises indexent d'ores et déjà la part variable de la rémunération de leurs cadres dirigeants en fonction de leur performance environnementale globale.

Ce type de démarche participe à un meilleur équilibre de la balance commerciale grâce à une réduction des importations en énergies fossiles, ce qui est bénéfique pour l'économie du pays.

---

[4] Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est un organisme intergouvernemental, ouvert à tous les pays membres de l'ONU. Il a pour mission d'évaluer, sans parti-pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. Ses évaluations sont principalement fondées sur les publications scientifiques et techniques dont la valeur scientifique est largement reconnue. Le prix Nobel de la paix lui a été attribué en 2007 conjointement avec Al Gore pour « leurs efforts afin de mettre en place et diffuser une meilleure compréhension du changement climatique causé par l'homme, et de jeter les bases des mesures nécessaires pour contrecarrer un tel changement ».

6. Organisations et adresses utiles

En savoir plus sur le bilan carbone en Belgique

Au fédéral :	http://www.climat.be/
En Région de Bruxelles-Capitale :	http://www.ibgebim.be/index.htm
En Région wallonne :	http://www.awac.be/
En Région flamande :	http://www.lne.be/

Réaliser son propre Bilan Carbone® par un bureau d'étude spécialisé en Belgique

1. Licenciés d'exploitation 2013[5] (liste en date du 27 mars 2013) :
   - DVDB CONSULTING
   - Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD)
   - RDC ENVIRONNEMENT
   - CO2 STRATEGY (MGMC SPRL)
2. Autres bureaux spécialisés :
   - EcoRes : www.ecores.eu
   - CO2logic : http://www.co2logic.com/
   - Factor X : http://www.factorx.eu/

Et bien d'autres…

Brochures de sensibilisation au bilan carbone

http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/2011/CARBONE_PDF_WEB.pdf

http://www.uwe.be/uwe/developpement-durable

Estimer en ligne votre bilan carbone personnel

http://www.calculateurcarbone.org : estimation de la quantité de gaz à effet de serre émise en moyenne chaque année dans l'atmosphère dont votre mode de vie est responsable.

http://www.coachcarbone.org : le Coach Carbone® est un outil en ligne gratuit qui permet d'accompagner les ménages dans leur démarche de réduction de leurs consommations d'énergie et de leurs émissions de gaz à effet de serre.

http://www.ademe.fr : comparer votre impact environnemental selon les différents modes de transport possibles.

---

[5] Liste disponible sur le site web : http://www.associationbilancarbone.fr/

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Apprendre à diminuer son empreinte carbone

http://ecocitoyens.ademe.fr : pour vous aider à rendre votre quotidien plus écologique.

Instances officielles

http://www.ademe.fr : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

http://www.associationbilancarbone.fr : l'Association Bilan Carbone

http://leclimatchange.fr/ : un résumé pédagogique du Réseau Action Climat France sur le 5e rapport du GIEC (septembre 2013).

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
http://economie.fgov.be